

La prochaine réunion du club se tiendra :

le jeudi 18 mars 1999

à partir de 20h.15 en la salle du premier étage de la "Brasserie du Commerce",
rue du Commerce, 26 à WAVRE.

Les lots de la réalisation inter-membres sont exposés à partir de 19h.30
Distribution des nouveautés par André Clusman

Mini-causerie : **"La philatélie peut réserver bien des surprises"** par Jean
Rensonnet.

Tombola animée par Claude Dewals :

Belgique : N° 842/44 **	950 BEF
Belgique : N° 807/10 **	520 BEF
Belgique : N° 994/95 **	380 BEF
Belgique : N° 803/06 **	260 BEF
Belgique : N° 761/66 **	220 BEF
Belgique : N° 701/09 **	200 BEF
Belgique : N° 748/50 **	190 BEF
Belgique : N° 697/98 **	130 BEF
Belgique : N° PA 30/35 **	90 BEF
Belgique : N° 952/54 **	80 BEF
Turquie : N° 2394/97 **	40 FRF
Portugal : N° 1574/79 **	45 FRF
Liechtenstein : N° 880/82 **	40 FRF
Liechtenstein : N° 886/87 **	28 FRF
Suède : N° 1379/80 **	14 FRF

ECOLE DES JEUNES

Les prochaines réunions de l'école des jeunes auront lieu les vendredis
26 mars, 30 avril, 28 mai et 25 juin de 17 à 19h.00, à la Brasserie du
commerce, rue du Commerce 26 à Wavre (1er étage).

Renseignements : Alain Pipart - 010/22.37.79

PETITE ANNONCE

Livre philatélique 98 (de la Poste) avec les timbres à céder au prix coûtant
de 1.500 BEF.

Emile HUGÉ, Parvis Saint-Roch, 2 - 1325 Chaumont-Gistoux. 010/68.85.00

VISITE DU MUSÉE POSTAL

Le samedi 20 mars, le club philatélique de Wavre sera accueilli au Musée
postal, place du Sablon à Bruxelles.

Le rendez-vous est prévu entre 10h.15 et 10h.30. La visite sera guidée
par Serge Deleuze.

Renseignements et inscriptions : Claude Dewals, 010/41.59.78

A VENDRE

Six albums "Nos gloires" Editions Historia	1.800 BEF
"La Patrie belge" Editions du Soir 1830-1930	1.200 BEF
"La Patrie belge" Editions du Soir 1830-1905	500 BEF
Pot en grès frappé des armes de la Ville de Wavre Guy Otten, rue Haute 24 - 1300 WAVRE (010/22.25.12)	2.500 BEF

Cherche type "Marchand" N° COB : 1073 **
Offre à J. Rogister : 02/687.64.64

PROCHAINES MANIFESTATIONS

- **Brunehaut-Hollain** : dimanche 14 mars de 9 à 17h.00 : 18^e Bourse des collectionneurs, sale du "Fort Debout", rue de Jollain.
Entrée gratuite.
- **Aarschot** : dimanche 18 avril de 9 à 17h.00 : Journée des collectionneurs salle des fêtes communales, Demervallei.
Entrée : 40 BEF
- **Florennes** : samedi 24 et dimanche 25 avril : "Journée du Timbre" dans les locaux du Centre culturel et sportif "Paul Rolin", parc des Ducs.
L'exposition sera axée surtout sur le thème "Les Epaulettes" dont on commémore le 150^e anniversaire le 1^{er} juillet 1999.
- **Sambreville** : dimanche 18 avril de 9 à 17h.00, bourse internationale des collectionneurs dans le hall omnisports d'Auvelais.
Entrée : 30 BEF.

NOUVEAU "CENTRE" PHILATÉLIQUE

Depuis des décennies, la rue du Midi à Bruxelles a été le lieu de rendez-vous des collectionneurs et philatélistes à la quête de matériel ou de la "bonne affaire" car chaque marchand de timbres a sa spécialité et sa clientèle.

Mais depuis plusieurs années, l'on voit se fermer progressivement nombre de boutiques. Rappelons-nous les figures bien connues des frères Hanssen, de Solange Baeten, de Mme Bouquiaux, de Paul Kellens et de bien d'autres. De la quarantaine de marchands de l'immédiate après-guerre, il ne reste qu'une bonne douzaine de ceux-ci parmi lesquels des noms prestigieux qu'il est inutile d'énumérer car tout le monde les connaît.

Comme dans toutes les professions, quelques rares tripoteurs se sont installés mais, heureusement, n'ont pas fait long feu.

Depuis quelques temps une nouvelle implantation semble se dessiner à l'initiative de jeunes négociants. Il s'agit de la Galerie du Centre, rue des Frippiers. Si depuis 1960 l'OMPHI, organisateur de ventes publiques dont s'occupe le dynamique Marc De Winter, avait ses bureaux dans cette galerie, d'autres sont venus s'y installer. Ainsi en est-il du "Club 92" spécialisé dans les ventes sur offres mais qui réalise également des transactions de gré à gré principalement dans le domaine marcophile.

Trois boutiques se sont ouvertes ces derniers temps. La première en date fut celle de D. Meulemans chez qui l'on peut trouver de la marchandise de tous pays ainsi que les dernières nouveautés. Un deuxième magasin s'est ouvert juste en face, celui de "Passion philatélique" de D. Bilmans fervent spécialiste du Congo, pays fort en vogue actuellement.

Enfin, vient de lever son volet la boutique de "Philstamp" tenue par Philippe Clerbaut qui propose principalement les non-dentelés, FDC, Cartes Maximum et autres thématiques diverses.

D'après nos informations, d'autres négociants seraient disposés à rejoindre ces "précurseurs" d'un renouveau du négoce. Ce serait une bonne chose pour les collectionneurs que nous sommes car la concentration des marchands facilite notre besoin de lèche-vitrine et ce à l'abri des intempéries.

Précisons que ces quelques propos sont exempts de toute forme de publicité. Nous restons libres de nos opinions et de nos critiques que ce soit vis-à-vis des membres de la CPBNTP ou de La Poste.

H. Havrenne

RENSEIGNEMENTS :

- OMPHI : Marc De Winter - Bureau 329 Bloc 3 02/223.05.44
du mardi au vendredi de 13h.30 à 17h. Jeudi de 10 à 17h.
- CLUB 92 : Albert Delchambre - Bureau 336 Bloc 3 095/34.92.52
les mardi et samedi de 10h.00 à 18h.00
- MEULEMANS D. - Magasin 54 02/223.03.41
du mardi au vendredi de 10h.30 à 19h.00
- PASSION PHILATÉLIQUE : D. Bilmans - Magasin 39 02/218.78.69
les mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h.00 à 18h.00
- PHILSTAMP : Clerbaut Ph. - Magasin 33 02/219.97.07
les mardi, mercredi et vendredi de 10h.30 à 18h.00

Extrait de l'ouvrage de Georges Chapier : " Les timbres de fantaisie " [1936]
(Étude historique et descriptive des émissions apocryphes et de fantaisie)

Royaume de Sedang

C'est en 1889, que fut créé, par un aventurier français, Marie de Mayrena, le royaume de Sedang, dont l'existence nous a valu une série de timbres qui n'eurent jamais cours que dans la féconde imagination de leur ingénieur promoteur.

Marie David était le fils d'un officier de marine; il servit successivement dans les dragons, puis dans les spahis et fit vaillamment son devoir pendant la guerre de 1870 comme capitaine des mobiles du Var. Devenu civil, notre héros se lança dans diverses combinaisons financières où sombra son existence honnête. Après avoir fait faillite, il s'embarqua précipitamment pour Batavia, afin d'échapper aux poursuites en escroqueries de ses créanciers. Marie David revint, d'ailleurs, peu après à Paris et, grâce à son inépuisable aplomb, trouva le moyen d'obtenir, du ministre de l'Instruction Publique, l'octroi d'une mission à Sumatra. C'est à ce moment que l'ex-mobiler de 1870 se transforme en *Baron de Mayrena* titre sous lequel il s'embarque pour les Indes Néerlandaises et débarque à... Saïgon, négligeant volontairement le reste du trajet. Notre aventurier entreprend alors divers voyages à travers le Cambodge et abuse de la confiance que lui témoigne le gouverneur général pour se faire attribuer un patronage officiel ainsi qu'à son secrétaire, un nommé Mercuriol, qui ne valait guère mieux que lui.

Ceci se passait en 1885. Marie de Mayrena se rendit dans la région occupée par la tribu des Sedangs (Laos Occidental) accompagné d'un religieux missionnaire, le père Gerlach, avec l'aide duquel il soigna les malades, se rendant ainsi très populaire. Il parcourut de cette sorte tout le pays, allant voir les chefs des clans, concluant des traités de protectorat et formant une vaste confédération dont il se proclama roi sous le titre de Marie 1^{er}. Le 20 juin 1888.

Le nouveau souverain, imbu de ses prérogatives toutes fraîches, entreprit d'organiser son gouvernement : il octroya à ses sujets une constitution à l'euro péenne, fit choix d'un drapeau bleu de roi, créa un ordre de chevalerie : l'Éléphant vert, édicta des lois, créa des décorations : ordre de Sainte-Marguerite, ordre royal de Sedang, Mérite de Sedang et envoya son premier ministre, Mercuriol, en mission auprès des autorités françaises afin de leur annoncer son avènement.

Cependant, Marie de Mayrena, ainsi parvenu au faite des honneurs, ne devait pas tarder à trouver sa roche Tarpeïenne. Mercuriol, bien que nommé marquis de Henau, n'éprouvait aucun attrait pour ses nouvelles fonctions dont il pressentait tout le caractère précaire. Il trahit la confiance « royale » et s'enfuit avec les objets qui lui avaient été confiés, larcin qui ne lui profita que bien peu, car il mourut peu après dans la misère.

Ce que voyant, Marie 1^{er} partit à son tour pour Hanoi; il y commanda 1.000 uniformes pour son « armée » et s'embarqua pour Hong-Kong dans l'espoir d'y trouver d'hypothétiques appuis financiers. Cette absence lui fut fatale, car le gouverneur général, mieux informé, délégua chez les Sedangs une mission officielle qui parcourut le pays et y établit définitivement l'autorité française.

Tandis que s'écroulait ainsi son fragile édifice, le « roi » sans couronne se rendait à Paris dans l'espoir d'y faire reconnaître sa souveraineté. S'il ne put obtenir satisfaction, en dépit de ses démarches, l'habile aventurier n'en réussit pas moins à se faire commanditer par de crédules prêteurs, il mena ainsi grand train, se targuant de son titre royal et distribuant des décorations

autour de lui. Un banquier fut ainsi fait par lui duc de Sedran de Spyr, tandis que d'autres dupes recevaient divers grades dans les ordres créés par lui. Des *timbres-poste* spéciaux furent alors imprimés et annoncés à grand fracas par un journal philatélique.

Un premier décret, rendu à Kou Jeri, le 9 juillet 1888, avait établi un « *Service des Postes du Royaume de Sedang* », il avait été suivi d'un second décret en date du 24 août 1888 par lequel Marie 1^{er} ordonnait la création de timbres-poste dont il définissait soigneusement les types. Par une annexe à ce dernier décret, signée à Paris le 6 juin 1889, le roi des Sedangs accepta la série de vignettes qui venait de lui être livrée.

Une circulaire fut envoyée à tous les pays de l'U.P.U., annonçant la naissance de la nouvelle émission dont deux collections étaient jointes et sollicitant, à titre de réciprocité, l'envoi d'« un nombre égal de séries des timbres-poste... tant de l'émission actuelle que des émissions anciennes ». Excellent moyen de se constituer un joli stock de timbres de valeur en échange de figurines dénuées de tout intérêt. Quelques petits pays marchèrent dans la combinaison, mais d'autres se firent tirer l'oreille et entreprirent des enquêtes qui les édifièrent rapidement. Cependant, certains marchands vendaient ces timbres au prix de 12 fr. la série, ce qui constituait une jolie somme pour l'époque, mais les acheteurs ne tardèrent pas à déchanter et bientôt le scandale éclata à la plus grande confusion de ceux qui avaient cru à la réalité de cette affaire.

Entre-temps, Marie 1^{er} avait répudié sa première femme pour faire un second mariage des plus avantageux. Toutefois, sa situation financière se mit à décliner rapidement, à tel point qu'il dut mettre au Mont-de-Piété tout son trésor royal, y compris sa couronne. Il s'embarqua ensuite pour l'Indochine en compagnie de sa nouvelle compagne et de quelques partisans, laissant à ses acolytes le soin de poursuivre le placement de ses funambulesques vignettes. Hélas ! il n'est si belle comédie qui ne prenne fin. Prévenus du scandale, les gouverneurs des colonies tant françaises qu'étrangères refusèrent de laisser débarquer l'aventurier chez eux. A Java, Marie de Mayrena vit son épouse le quitter sans retour, il la remplaça par une femme malaise dont la fidélité fut toute temporaire et chercha encore à crâner envers et contre tous. Mais l'accès de l'Indochine lui demeurant interdit, le souverain déchu erra lamentablement sur la mer au large de la Malaisie et se réfugia finalement sur l'île Tioman (Lat. 2°25' N / Long. 104°30' E) où il périt misérablement en 1890, ayant, d'après les uns, mis volontairement fin à ses jours, empoisonné prétendent les autres par un de ses derniers compagnons.

Les timbres de Sedang avaient été imprimés, croit-on, à Paris. On les rencontre soit neufs, soit revêtus d'une oblitération apocryphe de texte : « *Deh Sedang Pelei Agna* ».

1889 : Dentelés. Écusson sur deux sceptres croisés surmontés d'une couronne. Légende : *Deh Sedang* et valeur en monnaie « locale » :

1. ½ math. brun
2. 1 — violet
3. 2 — vert
4. 4 — rouge
5. 1 mouk. bleu
6. ½ piastre jaune
7. 1 — carmin



CREATION D'UNE AMICALE DES CERCLES PHILATELIQUES DU BRABANT WALLON

Afin de pouvoir resserrer les liens philatéliques et d'amitié entre clubs et cercles du Brabant wallon d'une part, et de pouvoir faire face au prochain (et plus que probable) éclatement de la province de Brabant (philatélique) en un Brabant wallon et un Brabant flamand (comme en politique!) d'autre part, les clubs et cercles de :

Braine-l'Alleud, Court-St-Etienne, Ottignies, Villers-la-Ville, Jodoigne, La Hulpe, Clabecq et le club philatélique de Wavre ont porté sur les fonds baptismaux, le 23.01.1999, l'Amicale des Cercles Philatéliques du Brabant Wallon.

D'autres clubs et cercles, tels Genappe, Roman Wavre, Rixensart, Nivelles et Geuvap "Européen" nous rejoindront très bientôt.

Une assemblée générale extraordinaire se déroulera le 06.03.1999 à Villers-la-Ville, dans le but de paufiner les statuts et de passer du stade théorique au stade pratique.

De plus, il a été convenu l'élaboration d'un calendrier concernant les Bourses philatéliques en Brabant wallon : certains clubs ou cercles voient leur bourse confirmée, d'autres (afin d'éviter une surcharge) seront déplacées (et cela sans mal).

Pour votre gouverne, voici les prochaines Bourses :

- 30.06 et 01.07 : Prévente "Couple Royal" à Wavre (Postes)
- 10.07 : Bourse d'échange à La Hulpe
- 22.08 : Bourse d'échange à Waterloo
- 05.09 : Bourse d'échange à Ottignies
- 24.10 : Bourse d'échange à Wavre
- 01.11 : Bourse d'échange à Clabecq (*)
- 11.11 : Bourse d'échange à Perbais (Tourinnes-St-Lambert)

(*) La Bourse d'échange de Clabecq serait une bourse d'échange entre membres (uniquement) d'un club ou cercle faisant partie de l'Amicale.

En annexe, veuillez trouver les statuts de l'Amicale Philatélique.

Bonne lecture.

Le rapporteur
EGGEN Daniel

AMICALE des CERCLES PHILATELIQUES du BRABANT WALLON

STATUTS

A. CONSTITUTION.

Article 1. - Entre les Cercles Philatéliques de la Province du Brabant Wallon qui adhèrent aux présents statuts, il est formé un groupement provincial qui prend la dénomination de "AMICALE DES CERCLES PHILATELIQUES DU BRABANT WALLON".

Article 2. - L'Amicale a pour but de grouper les différents cercles philatéliques de la Province du Brabant Wallon en vue de la coordination de leurs activités, de la défense de leurs intérêts communs et du développement de la philatélie dans l'amitié.

Article 3. - Le siège social est établi et doit rester fixé dans la Province du Brabant Wallon, au domicile du Président.

Article 4. - L'Amicale est constituée pour une durée illimitée. Le nombre des cercles adhérents est illimité, il ne peut toutefois être inférieur à trois. L'Amicale sera donc dissoute de plein droit lorsqu'elle comportera moins de trois cercles adhérents.

Article 5. - L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

B. COMPOSITION.

Article 6. - L'Amicale se compose des cercles de la Province du Brabant Wallon qui adhèrent aux présents statuts et qui ont une activité philatélique reconnue. Chaque société est représentée à l'Amicale par un délégué nommé désigné et un suppléant éventuel.

C. ADMISSION - EXCLUSION - DÉMISSION

Article 7. - Tout cercle philatélique peut demander son admission à l'Amicale en adressant une demande écrite au Président, qui la soumettra au Conseil d'Administration qui statuera. Celui-ci fera rapport à la plus prochaine Assemblée générale.

Article 8. - L'exclusion d'un cercle ne pourra être prononcée que par une Assemblée Générale extraordinaire convoquée à cette fin par le Conseil d'Administration.

Article 9. - Tout cercle adhérent est autorisé à se retirer à n'importe quel moment de l'année à condition qu'il ait rempli toutes ses obligations vis-à-vis de l'amicale.

Article 10. - Les cercles démissionnaires ou exclus perdent tous les droits aux avantages offerts par l'Amicale et ne peuvent prétendre à aucun remboursement de cotisation ou de droit d'entrée ni à une quelconque part dans le patrimoine de l'amicale.

D. DROIT D'ENTREE - COTISATION

Article 11. - Tout cercle paie :

- a) un droit d'entrée à l'admission,
 - b) une cotisation annuelle,
- qui seront fixés chaque année par l'Assemblée Générale. Les cotisations sont exigibles dans les trois mois.

E. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES FONCTIONNEMENT DE L'AMICALE - ACTIVITÉS

Article 12. - L'Assemblée Générale statutaire se réunit au cours du premier trimestre de l'année suivant l'exercice social. Les convocations fixant l'ordre du jour doivent être envoyées au moins 20 jours à l'avance.

Article 13. - L'Assemblée Générale procède à l'élection des administrateurs parmi les candidats. Les votes sont acquis au scrutin écrit et à la majorité simple des voix.

Article 14. - Chaque cercle a droit à une voix, quel que soit le nombre de ses membres. Un cercle pourra, en plus de sa voix, représenter tout au plus un cercle sur remise d'une procuration de celui-ci.

Article 15. - Les comptes du Trésorier sont vérifiés par deux censeurs et présentés à l'approbation de l'Assemblée Générale. Ces deux censeurs, choisis en dehors du Conseil d'Administration, sont nommés par l'Assemblée Générale précédente et ont un droit illimité de contrôle de la régularité des écritures.

Article 16. - Des Assemblées Générales extraordinaires pourront être convoquées soit à l'initiative du Conseil d'Administration, soit par le Conseil d'Administration à la demande écrite d'un cinquième au moins des cercles adhérents. Les convocations et les votes se feront comme aux Assemblées Générales ordinaires.

Article 17. - Des réunions ordinaires de l'Amicale se tiennent suivant les nécessités, sur convocation du Conseil d'Administration, ordre du jour à l'appui.

Article 18. - Des règlements particuliers fixeront les conditions de participation des cercles adhérents aux activités de l'Amicale. Cette stipulation vise notamment l'organisation, par l'Amicale, de manifestations philatéliques, fêtes, expositions, bourses, voyages, concours, etc...

F. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 19. - L'Amicale est administrée par un Conseil d'Administration, dont les membres sont élus pour quatre ans par l'Assemblée Générale et renouvelés par moitié tous les deux ans. Pour le premier renouvellement, les membres sortants

seront désignés par tirage au sort. Le Président et le Vice-Président ne pourront être sortants la même année. Les membres sortants sont rééligibles, sur nouvelle présentation par leurs cercles respectifs.

Article 20. - Le Conseil d'Administration est composé comme suit :

- 1 Président,
- 1 Vice-Président,
- 1 Secrétaire,
- 1 Trésorier.

Ces personnes doivent être issues de cercles différents. Les candidats élus au Conseil d'Administration se répartissent entre eux les différents postes à pourvoir. En cas de vote, s'il y a parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Article 21. - Sous réserve de ratification par la plus proche Assemblée Générale, il est procédé au remplacement, par voie de cooptation de tout membre du Conseil d'Administration décédé ou démissionnaire. Le membre coopté achève le mandat du membre qu'il remplace.

Article 22. - Toute candidature à un poste au sein du Conseil d'Administration devra être adressée par écrit par les cercles, au Secrétaire au moins dix jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Article 23. - Les membres du Conseil d'Administration sont responsables de l'exécution de leur mandat ; ils ne contractent aucune obligation personnelle.

Article 24. - Le mandat des membres du Conseil d'Administration est gratuit. Ceux d'entre eux ainsi que d'autres personnes qui auraient été chargées d'une mission ne peuvent prétendre à aucune rétribution pour les fonctions qu'ils exercent. Ces fonctions sont bénévoles et honorifiques. Seuls les frais exposés, pièces justificatives à l'appui, pour la bonne marche de l'Amicale ou à l'occasion de délégations exceptionnelles, dûment autorisées, peuvent être remboursés.

G. MODIFICATIONS AUX STATUTS - DISSOLUTION

Article 25. - Toute demande de modification aux présents statuts devra être présentée par écrit au Président au plus tard le 30 novembre précédant l'Assemblée Générale. Pour être acceptée, elle devra recueillir les 2/3 des voix des membres présents à une Assemblée Générale.

Article 26. - La dissolution de l'Amicale ne pourra être prononcée que si elle recueille la majorité des deux tiers des cercles adhérents, au moment où la question est posée. En cas de dissolution décidée par l'Assemblée Générale, celle-ci désignera deux liquidateurs, fixera les pouvoirs et déterminera le mode de répartition des éventuels actifs et passifs de l'Amicale.

H. DISPOSITIONS SPECIALES

Article 27. - En cas de force majeure, le Conseil d'Administration pourra déroger aux dispositions des présents statuts, à condition expresse d'en rendre compte à la plus prochaine réunion de l'Amicale et à l'Assemblée Générale.

Article 28. - Tous les cas non prévus par les présents statuts seront examinés et tranchés par le Conseil d'Administration dont les décisions sont souveraines et sans appel.

REALISATION INTER-MEMBRES DU JEUDI 18 MARS 1999

PAYS	DESCRIPTION	DEPART
<u>I.) BELGIQUE</u>		
LOT 1	: 1 C.P. "HUMORISTIQUE" DE BOUSSU A HORNU DU 19/06/1906 T.P. 53 TARIF EXACT	60
LOT 2	: 7 L. PERIODE 1905/1907 VERS PETIT-ROSIERE T.P. 56, 58, 74 OBL. DOLHAIN LIMBOURG, JAUCHE, VERVIERS ET WALHAIN St PAUL	85
LOT 3	: 1 RECU DE 2,50 Frs. T.P. 57 OBL. BRUXELLES II DU 2/2/1895 TARIF EXACT	80
LOT 4	: 1 C.P. DE CHARLEROI A MARCINELLE DU 24/12/1919 T.P. 137 (2) TARIF EXACT CACHET ARRIVEE CHARLEROI 11 CHIFFRES INTERIEURS LIMES (FORTUNE)	100
LOT 5	: 1 L. DE BXL A LIEGE DU 8/1/1955 TARIF FACTURE T.P. 429 (S/L 450) TARIF EXACT	135
LOT 6	: 1 L. PRR AVION DE BXL A LEOPOLDVILLE DU 23/2/1955 T.P. 690 952/954 TARIF EXACT OBL. SPECIALE 30ième ANNIVERSAIRE RAID THIEFFRY	85
LOT 7	: 1 CARTE DE SOUTIEN POUR LES FOURONS T.P. 1269 "JULES DESTREE AURAIT DEFENDU LES FOURONS" + OBL. S.O.S. FOURONS	75
LOT 8	: 11 F.D.C. T.P. 1592, 1759/1761, 1808, 1827, 1837, 1860, 1861 + B.F. 39, 42	150
LOT 9	: 65 LETTRES RECOMMANDEES	250
LOT 10	: 1 L. PREMIERE LIAISON AERIENNE REGULIERE BXL - LE CAIRE DU 16/06/47 T.P.Aér. 8 OBL. SPECIALE	100
LOT 11	: 1 C.P. SPECIALE DU 1ier SERVICE POSTAL PAR HELICOPTERE DU 21/8/1950 T.P.Aér. 25 + T.P. 419, 420, 422, 423, 424, 426, 479 ET 527	75
<u>II.) BELGIQUE FRANCHISE</u>		
LOT 12	: 1 L. DE VERVIERS A VERVIERS DU 2/3/1942 DE LA CROIX ROUGE "SERVICE DES PRISONNIERS DE GUERRE" + GRIFFE DE FRANCHISE	200
LOT 13	: 1 L. DE TILFF DU 12/11/1940 VERS OFLAG VII B + CENSURE	150
<u>III.) BELGIQUE GUERRE 14/18</u>		
LOT 14	: 2 C.P. OBL; LE HAVRE SPECIAL T.P. 123 (2) (1 C.P. VERS PARIS 1 C.P. VERS LAUSANNE)	60
LOT 15	: 1 L; DE WALHAIN StPAUL A MONT St ANDRE DU 19/2/17 T.P.Occ 15 + CENSURE OTTIGNIES	75
LOT 16	: 1 E.P. N° 12 DE GAND A ANVERS DU 15/8/1917 + CENSURE DES ETAPES DE GAND (4ième ARMEE)	95

IV.) BELGIQUE TAXE

LOT 17 : 4 C.P. DE FRANCE VERS BELGIQUE PERIODE 1904/1921 TOUTES
TAXEES T.Tx. 5, 6, 26 (2), 28 (3); 30

85

V.) BELGIQUE ENTIERS-POSTAUX

LOT 18 : 1 ENVELOPPE N° 5 DE GAND A GAND DU 1/12/1893 (1ier JOUR)

400

LOT 19 : 2 C.L. VERS U.S.A. :
- C.L. N° 8 (AVEC BORDS) D'ANVERS A SAN FRANCISCO
DU 14/11/1892
- C.L. N° 10a (SANS BORDS) DE LIEGE A NEW-YORK +
T.P. 56 ET 58 DU 22/11/1904

LOT 20 : 1 CARTE POUR TRAVAILLEURS CIVILS GUERRE 14/18 NEUVE TYPE
Z A B N° 2

95

LOT 21 : 1 C.P. DE DEGNEAU A RETIE DU 17/3/1983 AFFR. DECOUPURE
ENTIER + GRIFFE "NAGEZIEN" OBL. HALTE MOTORISEE DERGNEAU

300

60

VI.) ETRANGER

LOT 22 : U.S.A.

10 E.P. (DONT 3 NEUFS) PERIODE 1894/1921

100

LOT 23 : VATICAN

1 L. DE ROME (VATICAN) A ROME DU 4/4/1946 T.P. 122 - 123

75

LOT 24 : FRANCE

7 F.D.C. + 3 C.M. T.P. 1329, 1333, 1334, 1335, 1336, 1337,
1339, 1342, 1432 + T.P. SERV. 22, 23, 25

175

LOT 25 : FRANCE - MONACO

17 L. + 4 E.P. + 5 C.P. + 2 F.D.C.

150

26.	BELGIQUE : 8	ob.	4500	1350
27.	11		400	200
28.	Préos 11		2300	800
29.	13		3800	1800
30.	13		3600	1600
31.	16		1600	500
32.	36		700	220
33.	80		1000	280
34.	592B	**	800	300
35.	Préos 70		1700	500
36.	MONACO : 133	ob.	525	525
37.	134		1100	1000

38.	SUISSE :	1387/1416	**	294	750
39.		Année 1996		-	1000
40.	ANGLETERRE :	407/14		148	300
41.	FRANCE :	13 "Marianne" (faciale = 45,10 FRF)		-	220
42.		2755/56		20	25
43.		2772/75		20	50
44.		10 timbres entre 2795 et 2818		-	160
45.		2825/35 (fac. = 43,20 FRF)		-	220
46.		3014/21 (fac. = 31,40 FRF)		-	160
47.		2949/66 (fac. = 50 FRF)		-	250
48.		2936/48 (fac. = 37,90 FRF)		-	190
49.		2917/33 (fac. = 66,90 FRF)		-	330
50.		2897/902 - feuillets souv.	ob.	-	120
<hr/>					
51.	BELGIQUE :	4	ob.	2500	950
52.		37A (obl. roulette)		30000	6500
53.		301	**	5500	2400
54.		386/89		2300	950
55.		724 A-P		2900	1200
56.		787/97		2100	800
57.		898/99 avec vignette		9800	4300
58.		1139/46		510	200
59.		PA 15/23A		480	195
60.		BF 26	ob.	3200	1000
61.		IN 7 en paire	**	3600	1400
62.		Errinophilie 69/70		260	100
63.		Errinophilie 71/72		320	125
64.	BURUNDI :	949 A/D - BF 121 B et C..		7500	2500
65.	LUXEMBOURG :	514/16	**	13000	5000
66.	FRANCE :	carnet 2360 A (non plié)		300	600
<hr/>					
67.	BELGIQUE :	102	ob.	600	160
68.		103		500	140
69.		292G		450	140
70.		81A	**	200	80
71.		248		150	60
72.		261 (4)		640	300

73.	BELGIQUE :	212 (10)	**	150	60
74.		299/300		110	50
75.		302/03		160	60
76.		341		250	100
77.		398/99		2750	1000
78.		433		370	120
79.		567A		425	160
80.		631/38		400	150
81.		639/40		270	100
82.		710/15		200	70
83.		798/802		120	50
84.		810		200	70
85.		824		220	70
86.		832/33		170	60
87.		845/46		420	160
88.		924/26		465	180
89.		1022/26		187	60
90.		1069A		3600	1450
91.		1074		400	150
92.		1075		550	200
<hr/>					
93.	BELGIQUE :	68/70	**	1000	450
94.		81/83		4100	1845
95.		436		2400	1000
96.		581A/82A		500	225
97.		603/12		320	135
98.		751/55	*	1740	580
99.		773/80	**	1400	630
100.		1133/38		800	350
101.		1143 (variété)		1300	585
102.		CF 404/06	*	2600	650
103.		C 2		360	160
104.		C 4		120	50
105.		1102/06 sur FDC	ob.	1100	260
106.		BF 18	*	400	140
107.		BF 19		1000	350

108.	BELGIQUE : BF 20	*	800	275
109.	BF 62	**	380	170
110.	BF 50/51		225	100
111.	BF 67		2000	900
112.	BF 63		360	160
113.	BF 7		3000	1300
114.	NATIONS-UNIES : BF 1		2600	5200
115.	AUSTRALIE : 301	ob.	225	330
116.	303		200	300
117.	FRANCE : PA 15		2300	3500
<hr/>				
118.	ESPAGNE : Année 1967	**	103	260
119.	Année 1977		196	490
120.	BF 10A		22500	34000
121.	LUXEMBOURG : 27 (impression locale) ..	ob.	1200	500
122.	ALL. OCC. : 25/26		1300	2100
123.	27/28		700	1100
124.	29/32	*	700	1100
125.	Nile. GUINEE : 4	*	120	200
126.	AFR. OR. ALL. : 1		500	525
127.	2		575	600
128.	CONGO : 28	ob.	1400	500
129.	29		1500	525
130.	48		2350	740
131.	61	*	800	300
132.	62		1250	375
133.	62	ob.	1200	380
134.	93	**	650	275
135.	214/24		1350	570
136.	RUANDA-URUNDI : 126/47	*	700	260
137.	ISLANDE : 3 (dent.: 12 1/2)	ob.	13000	13000
138.	14 (dent.: 14 X 13 1/2)		300	475
139.	ANTILLES DANOISES : 6		150	250
140.	7		175	275
141.	ANTIGUA : 36	*	650	1000
142.	COLOMBIE BRIT : 15	ob.	850	900

CONCOURS DU CERCLE PHILATÉLIQUE DE WAVRE 1999

B. AVRIL 1999

Un timbre représentant une abbaye

- | | |
|---|---------|
| 1. Abbaye située en Brabant wallon ou à Bruxelles | 30 pts. |
| Abbaye située en Région wallonne | 20 pts. |
| Abbaye située en Région flamande | 10 pts. |
| 2. Oblitération en rapport avec l'abbaye | 30 pts. |
| Oblitération sans rapport avec l'abbaye | 20 pts. |
| 3. Qualité de la dentelure et fraîcheur du timbre | 20 pts. |
| 4. Qualité et centrage de l'oblitération | 20 pts. |

C. JUIN 1999

Timbre n° 2022 (50 Frs. Baudouin "Lunette" Grand format)

- | | |
|--|---------|
| 1. Oblitération du Brabant wallon | 40 pts. |
| 2. Oblitération d'une ville de Wallonie | 30 pts. |
| Oblitération d'une ville de Flandre | 20 pts. |
| Oblitération de Bruxelles | 10 pts. |
| 3. Oblitération manuelle | 20 pts. |
| Oblitération mécanique | 10 pts. |
| 4. Qualité et centrage de l'oblitération | 20 pts. |

D. OCTOBRE 1999

Timbre C.O.B. n° 1684 (Saxophone et A. Sax)

- | | |
|---|---------|
| 1. Oblitération manuelle de DINANT | 35 pts. |
| Oblitération mécanique de DINANT | 25 pts. |
| Oblitération de Wallonie | 10 pts. |
| 2. Qualité dentelure et fraîcheur du timbre | 30 pts. |
| 3. Qualité d'oblitération et centrage de celle-ci | 35 pts. |

BONNE CHANCE ! BONNE RECHERCHE ! BON AMUSEMENT !